

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 février 2019

---

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 19/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 9	<b>Présents :</b> José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP
Votants: 9	
Pour: 9	<b>Représentés:</b>
Contre: 0	<b>Excusés:</b> Yannick BOYER, Michel GENEVRIER
Abstentions: 0	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Annabelle TAIX

---

### Objet: Signature d'une convention pour le déneigement. - DE\_2019\_010

Le maire rappelle que depuis la saison 2009/2010, le déneigement est assuré par le GAEC de l'Espérance, avec lequel une convention a été passée, le tarifs sont désormais de 35 € HT au lieu de 30 € HT l'heure, un avenant à la convention a été établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

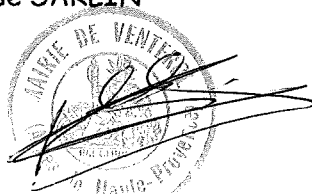
- AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention de déneigement établi avec le GAEC de l'Espérance.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2019
004-210402343-20190227-DE_2019_010-DE